



Demande de renseignement sur le decret de naturalisation

Par **ouassif**, le **30/09/2008** à **15:48**

voilà,il ya 4 ans que j'ai demandé le decret de naturalisation de mon grand-père qui nai en1852 auprès de la sous-direction de naturalisation de REZEet rien ma était transmi aucune réponse à ce jours,à votre information je suis Algerien,et maintenant je c'est pas quoi faire.Je veus savoir qu'est-ce-que je doit faire .

Par **citoyenalpha**, le **02/10/2008** à **06:00**

BonjourrrnAvant 1924 les décrets de naturalisation étaient publiés au Bulletin des Lois, consultable au Service des archives du département de domiciliation de votre grand père au moment de sa naturalisation.rnrnCes copies ne sont pas transmises pas voie postale.
rrnPour la loire Atlantique (REZE) rnrnContactez Mr Philippe Charon au 02 51 72 93 20 ou par mail : archives@cg44.fr pour de plus amples informationsrnrnJ'ai trouvé ce site aussi qui apparemment aurait accès au décret de naturalisation de cette époque :rnrnrn<http://www.genealogie.com/v4/forums/recherches-genealogiques-demande-de-la-copie-integrale-du-decret-de-naturalisation-de-mon-pere-t1071964.html>rnrnRestant à votre disposition